Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 074-217400993-20260728-DEL2026_44-DE

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

***

N° DEL 2026 - 44

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juillet 2026
Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	15	Pour :	14
Présents :	15	Contre :	0
Représenté :	0	Abstention :	1
Suffrages exprimés : 15			

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Félix MORAND, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

AIDE FINANCIERE INDIVIDUELLE POUR LES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU – SAISON 2026-2027 :

Monsieur le Maire indique que la Commune de Demi-Quartier a instauré une aide financière individuelle, destinée à aider les sportifs de haut niveau. Le dispositif consiste à octroyer une aide financière par voie de candidature.

Les athlètes contribuent à la dynamique et au rayonnement de la Commune dans les compétitions nationales et grandes compétitions internationales. Ils font la fierté des jeunes pratiquants et participent à l'effervescence sportive des équipements et des clubs sportifs.

Afin de favoriser la pratique de leur sport de haut niveau, la Commune de Demi-Quartier a la volonté d'encourager la performance sportive des championnes et champions d'aujourd'hui et de demain, en mettant en place une aide financière dédiée. Cette aide forfaitaire sera attribuée pour une année à des athlètes amateurs évoluant au plus haut niveau de leur discipline, selon le classement suivant :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 074-217400993-20260728-DEL2026_44-DE

LISTE MINISTERIELLE	MONTANT DE L'AIDE
HAUT NIVEAU ELITE HAUT NIVEAU RELEVE HAUT NIVEAU SENIOR	8 000 €

Les trois conditions d'éligibilité sont :

- Etre licencié dans un club métropolitain depuis au moins une saison complète dans un sport individuel ou collectif ;
- Être inscrit sur les listes ministérielles Haut-Niveau en catégorie Elite, Relève ou Sénior, pour les disciplines reconnues de haut niveau ;
- Être sportive ou sportif amateur ; est exclu l'athlète professionnel à l'exception du statut de stagiaire en voie de professionnalisation.

Un dossier annuel d'aide financière est mis à disposition des demandeurs sur le site internet de Demi-Quartier. Il est également disponible auprès du service Accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture. La demande doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes selon le statut :

- Pièce d'identité de l'athlète,
- Attestation d'inscription sur liste ministérielle délivrée par le Ministère chargé des sports,
- Titre(s) de champion(ne) de France, d'Europe, du Monde du dernier championnat en date,
- Contrat de stagiaire en voie de professionnalisation, le cas échéant ;
- Licence sportive mentionnant le club et la saison sportive en cours,
- Relevé d'Identité Bancaire de l'athlète ;
- Palmarès & Objectifs sportifs (modèle téléchargeable),
- Revue de presse,
- Motivation de la demande (courrier libre).

Il est proposé de renouveler cette aide au profit des athlètes de Demi-Quartier, à hauteur de 8 000 € par bénéficiaire et selon les conditions énoncées ci-avant, pour la saison 2026-2027 :

Invité à se prononcer, **le Conseil Municipal**, après avoir délibérer, par 14 voix pour et 1 abstention de Madame Catherine CABROL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,

1°) APPROUVE le renouvellement d'une aide financière individuelle pour les sportifs de haut niveau Elite, Relève ou Sénior durant la saison 2026-2027 ;

2°) **FIXE** le montant de cette aide fixe, par attributaire, à 8 000 € ;

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 074-217400993-20260728-DEL2026_44-DE

3°) **APPROUVE** le règlement d'attribution de l'aide ainsi que le dossier de demande, comprenant notamment une partie de présentation et un budget prévisionnel ;

5°) AUTORISE son Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce projet ;

6°) **AUTORISE** son Maire à verser cette aide individuelle aux sportifs qui rempliront les conditions ;

7°) **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget en cours de la commune – compte 65748.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 29 juillet 2026

Le Maire, **Le Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER (Haute-Savoie)

Stéphane ALLARD. **Pierre SOLLIER**

Certifié exécutoire :
Télétransmis en S. Préfecture le 30 JUIL. 2026
Publié électroniquement le 30 JUIL. 2026